

ARRÊTÉ DEP-2024-606 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET DES MÉTIERS D'ART
ART DE LA RELIURE ET DE LA DORURE

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-138 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 portant création du brevet des métiers d'art spécialité art de la reliure et de la dorure,

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys du brevet des métiers d'art

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet des métiers d'art spécialité art de la reliure et de la dorure pour la session 2024 dans les académies de Caen et Paris est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Lionel ROMIER, inspecteur de l'Education nationale

Présidente adjointe :

Madame Marina FRISCIRA PORTAS, enseignante

Enseignants :

Madame Magali LAURIOU

Monsieur Eric CREZE

Professionnels :

Monsieur Vincent CASSESE

Madame Marie Christine MALIGE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER